

France-Paris: Military vehicles and associated parts

OJ S 230/2021 26/11/2021

Contract notice

Supplies

Directive 2009/81/EC

Section I: Contracting authority/entity

I.1. Name and addresses

Official name: minarm/Dga/Do/S2a

National registration number: fr 34 152 000 527

Postal address: ministère des armées - direction Générale de l'armement - direction des opérations - service des achats d'armement/division achats NBC-TER - dga/Do/S2a/Prod/Da-Nbc-Ter 60 Boulevard du Général Martial Valin - cS 21 623

Town: Paris Cedex 15

Postal code: 75509

Country: France

Contact person: Acheteur négociateur

For the attention of: service des achats d'armement - division achat TER

E-mail: dga-do-s2a-da-nbc-ter.ach.fct@intradef.gouv.fr**Internet address(es):**General address of the contracting authority/entity: <http://www.ixarm.com>Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>Electronic access to information: <http://www.ixarm.com>Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://www.marches-publics.gouv.fr>**Additional information can be obtained from:**

Official name: ministère des armées/dga/do/s2a/prod/da-nbc-ter

National registration number: fr 34 152 000 527

Postal address: ministère des armées - direction Générale de l'armement - direction des opérations - service des achats d'armement/division achats NBC-TER. Dga/Do/S2a/Prod/Da-Nbc-Ter 60, boulevard du general martial valin cs 21 623

Town: Paris Cedex 15

Postal code: 75509

Contact person: Acheteur négociateur

For the attention of: service des achats d'armement - division achat TER

E-mail: dga-do-s2a-da-nbc-ter.ach.fct@intradef.gouv.frInternet address: <http://www.ixarm.com>**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

Official name: phase de candidature uniquement

Postal address: la présente publication concerne uniquement une demande de candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: ministère des armées - direction générale de l'armement - direction des opérations - service des achats d'armement
National registration number: fr 34 152 000 527

Postal address: ministère des armées - direction Générale de l'armement - direction des

opérations - service des achats d'armement. Dga/Do/S2a/Sjc/At-And Parcelle EST - (Bâtiment 43) - 36, rue de la Porte d'issy

Town: Paris

Postal code: 75015

Contact person: DGA/DO/S2A/SJC/AT-AND

For the attention of: jacqueline Felixine et Evelyne Mangenot. Préciser sur l'enveloppe extérieure " Réponse à la consultation no 2021 92 0014 ayant pour objet " Réalisation, fourniture et soutien de camions remorques nouvelles générations (Crng) et prestations associées "

Internet address: <http://www.marches-publics.gouv.fr>

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Official name: structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (Simmt)

National registration number: 15400005300582

Postal address: minarm/terre/simmt - ministère des Armées - sIMMT - division des contrats

Etablissement Ingénieur Général Jayat - 11 route des Docks - cS 30704

Town: Versailles Cedex

Postal code: 78013

Country: France

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

réalisation, fourniture et soutien de camions remorques nouvelles générations (Crng) et prestations associées

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: lieu principal d'exécution des travaux : dans les locaux du titulaire ou de ses éventuels sous-contractants et sur les sites de l'administration. Lieu de livraison des fournitures (locaux du ministère) : sur sites du ministère des Armées en France métropolitaine

NUTS code FR France

II.1.3. Information about framework agreement

The procurement involves the establishment of a framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

Framework agreement with a single operator

Duration of the framework agreement

Duration in years: 17

Justification for a framework agreement, the duration of which exceeds seven years: Le projet d'accord-cadre prévoit non seulement la réalisation et la fourniture d'environ 9400 camions sur une période estimée à 15 ans, mais aussi le soutien et la maîtrise technique dès la livraison des premiers camions et jusqu'à 2 ans après la livraison du dernier camion commandé. La durée globale estimée du présent accord-cadre est donc de 17 ans.

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

L'Accord cadre a pour objet l'acquisition et le soutien de camions militaires ainsi que leurs remorques, pour le renouvellement des capacités de ravitaillement carburant, de transport d'engins blindés et de logistique (dépannage, transport de combattants, de fret, de matériaux de chantier et de système d'arme).

Les principales prestations à réaliser sont les suivantes :

- compléments de développement à partir de base(s) existante(s) et fourniture de différentes catégories de camions militaires (Crng) protégés ou non, ayant une mobilité différenciée (tout chemin, tout terrain ou routière) :

- o camions-citernes de type porteurs,

- o ensembles porte chars (tracteur et semi-remorques),

- o camions logistiques de type porteurs lourds et médians,

- développement et fourniture du système de soutien des CRNG (outillage, rechanges, documentation, formations),

- prestations de soutien et de maîtrise technique du parc de véhicules,

- développement et fourniture d'un outil de gestion du parc.

le présent projet de marché est soumis à la procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L. 2324-1, L. 2324-3, R. 2324-1, R. 2324-3, R. 2361-1, R. 2361-8 à R. 2361-12 du code de la commande publique.

En application des articles L. 2325-1 1°, R. 2362-1 à R. 2362-8 du code de la commande publique, il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents.

En application des articles R. 2372-19 à R. 2372-21 du code de la commande publique, l'accord cadre pouvant présenter des aléas techniques importants, il comportera une provision permettant l'acquisition en cours d'exécution de fournitures ou de services qui n'ont pas pu être définis avec précision dans l'accord cadre initial.

En application de l'article R. 2332-11 du code de la commande publique, la transmission électronique des candidatures et des offres est autorisée : Se reporter à la rubrique VI.3.3) relative aux informations complémentaires - " Modalités de transmission des candidatures "

II.1.6. CPV code(s)

35400000 Military vehicles and associated parts

II.1.7. Information about subcontracting

The tenderer has to indicate in the tender any share of the contract it may intend to subcontract to third parties and any proposed subcontractor, as well as the subject-matter of the subcontracts for which they are proposed

The tenderer has to indicate any change occurring at the level of subcontractors during the execution of the contract

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

l'Accord cadre porte sur la fourniture d'une quantité maximum de 10 000 camions, dont la description figure au II.1.5, de leurs équipements ainsi que de leur soutien à partir de leur livraison. La quantité estimative de camions à fournir est de 9400 unités

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 204 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des armées

Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes, soldes ...) est conforme aux dispositions des articles L. 2391-2 à L. 2392-10, R. 2391-1 à R. 2391-7, R. 2391-12 à R. 2391-28, R. 2393-24 à R. 2393-40 du code de la commande publique.

le type et la forme de prix des prestations seront :

- Forfaitaires ou unitaires
- provisaires ou définitifs
- révisables.

le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en oeuvre conformément aux articles L. 2392-10, R. 2392-10 à R. 2392-12 et D. 2392-11 du code de la commande publique. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire est :

L'Agent comptable des services industriels de l'armement (Acsia)

Le Vendôme Iii

11, rue du Rempart

93 196 Noisy-Le Grand CEDEX

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

cf. " 1)

conditions relatives au contrat : "Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateur économique " à la rubrique VI.3 du présent AAPC

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

conformément à l'article R. 2351-14 du code de la commande publique, les documents de la consultation comporteront des exigences relatives à la sécurité des informations.

conformément à l'article R. 2351-15 du code de la commande publique, les documents de la consultation comporteront des exigences relatives à la sécurité d'approvisionnement

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: cf. " 2) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats " à la rubrique VI.3 du présent AAPC.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique VI.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

En outre tout candidat ou groupement ne paraissant pas posséder les capacités suffisantes pour obtenir le marché, pourra être rejeté

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: " 2) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats " à la rubrique VI.3 du présent Aapc.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique VI.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

En outre tout candidat ou groupement ne paraissant pas posséder les capacités suffisantes pour obtenir le marché, pourra être rejeté.

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

cf. " 2) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats " à la rubrique VI.3 du présent Aapc.

Il est rappelé que la fourniture de ces éléments listés à la rubrique VI.3 est primordiale, sous peine de rejet de la candidature de l'opérateur économique.

En outre tout candidat ou groupement ne paraissant pas posséder les capacités suffisantes pour obtenir le marché, pourra être rejeté.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: non

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

17.1.2022 - 15:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

VI.3. Additional information

1) Conditions relatives au contrat : Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Les candidats doivent indiquer dans leur candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou groupement d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois :

1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

2° en qualité de membres de plusieurs groupements.

La composition des groupements peut être modifiée, et il est possible d'en constituer de nouveaux entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales. En cas de modification ou de constitution d'un groupement, tous ses membres doivent néanmoins avoir été autorisés à présenter une offre, au moins en tant que sous-contractant accepté dans la phase de candidature, et le groupement modifié ou nouvellement constitué doit respecter les exigences de l'acheteur relatives aux capacités des candidats.

En outre, la composition des groupements peut être modifiée, et il est possible d'en constituer de nouveaux jusqu'à la date de signature du marché public en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition, ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Toutefois, le groupement devra demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à son acceptation un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-contractants ou entreprises liées. L'Acheteur se prononcera après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé, et, le cas échéant, des sous-contractants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation définies.

2) Conditions de participation : liste des éléments et documents exigés des candidats (renvoi de la rubrique III.2) :

Chaque candidat (ou groupement) devra fournir les éléments suivants, sous peine du rejet de sa candidature (en outre l'acheteur pourra écarter tout candidat ou groupement qu'il considérera comme ne possédant pas les capacités suffisantes pour obtenir le marché) :

a) Au titre de leur situation propre :

Candidat

- les renseignements demandés dans les DC 1 et DC 2 (pour ce faire, il est recommandé au candidat d'utiliser ces formulaires accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>). Conformément à la rubrique VI.3) 1) g), le DC 1 devra être signé par une personne habilitée à engager la société ;
 - une déclaration sur l'honneur qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, signée par une personne habilitée à engager la société ;
- Pour un candidat établi à l'étranger, une déclaration sur l'honneur qu'il est en règle au regard de dispositions équivalentes en vigueur dans son pays d'origine. Dans le cas où de telles dispositions n'existent pas, le candidat l'attestera expressément par un écrit signé par une personne habilitée à engager la société ;
- tout renseignement justifiant de leur nationalité conformément à l'article R. 2343-3 du code de la commande publique.

A cet effet, mais aussi pour tout document mentionné supra pour lesquels une signature par une personne habilitée est exigée, le candidat devra fournir un document mentionnant son numéro unique d'identification (numéro SIREN permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R2143-13 du code de la commande publique) ou, à défaut, un extrait K, ou K.Bis, ou D1 de moins de trois mois.

Pour les candidats établis à l'étranger, à cet effet, mais aussi pour tout document mentionné supra pour lesquels une signature par une personne habilitée est exigée, le candidat devra utilement fournir un document équivalent à l'extrait K, ou Kbis, ou D1 récent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat. Lorsque ces autorités ne délivrent pas un tel document ou lorsque ce dernier n'est pas complet, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une

autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Si le signataire des documents pour lesquels une signature est exigée n'apparaît pas dans les informations accessibles à l'acheteur par le biais du système électronique mentionné supra ou encore dans l'extrait K, ou Kbis, ou D1, ou équivalent pour les candidats étrangers, tout document attestant de la capacité dudit signataire à engager la société.

Sous-Traitant

En cas de sous-traitance (ici, " sous-traitant " s'entend comme l'opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance dit " sous-traité ", au sens de l'article L 2193-2 du code de la commande publique) :

- une déclaration de sous-traitance (chaque sous-traitant au sens de l'article L 2193-2 du code de la commande publique doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela chaque sous-traitant doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'acheteur qui doit reprendre les éléments figurant dans le formulaire de déclaration de sous-traitance (version code de la commande publique, accessible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Conformément à la rubrique VI.3) 1) g), ledit DC 4 devra être signé par une personne habilitée à engager la société.

- une attestation sur l'honneur du sous-traitant relative à l'absence d'interdiction de soumissionner suivant le modèle figurant dans le formulaire de déclaration de sous-traitance cité ci-dessus.

Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions des articles L. 2393-8, R. 2393-21 et R. 2393-22 du code de la commande publique, notamment sera rejeté tout sous-traitant ne répondant pas aux obligations liées aux modalités d'accès, nécessaires à l'exécution du marché, sur un site du ministère des armées. Ces obligations varient en fonction du type de catégorie d'emprise concerné (cf. Instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit " igi " dans la suite du texte), et Instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit " im " dans la suite du texte)).

b) Au titre de leur capacité économique et financière :

- une déclaration concernant le chiffre d'affaire annuel global du candidat (ou groupement), réalisé au cours des quatre derniers exercices disponibles :

Le chiffre d'affaire annuel du candidat (ou du groupement) du dernier exercice disponible ou en moyenne sur les 4 derniers exercices disponibles devra être égal ou supérieur à 400 000 000,00 euro.

Si le candidat (ou groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, cf. Rubrique d) ci-dessous.

c) Au titre de leur capacité technique et/ou professionnelle :

Le candidat devra apporter la preuve qu'il dispose, des capacités suivantes :

C1) Capacité à développer, modifier et produire des camions militaires ainsi qu'intégrer dans ces véhicules des équipements militaires (mécaniques, électriques ou électroniques) au sein de l'union européenne et/ou de l'espace Economique Européen.

Aux fins de démontrer cette capacité C1, le candidat fournira la liste des principaux travaux de développement, d'assemblage de véhicules et d'intégration dans ces véhicules d'équipements militaires effectués au cours des cinq dernières années. Cette liste précisera le nombre de véhicules livrés, les dates des principaux jalons des travaux, le client final de ces travaux et l'adresse du lieu d'implantation géographique de ses bureaux d'étude, de ses moyens de production y compris ceux pour l'intégration dans les véhicules d'équipements militaires, au sein de l'union européenne et/ou de l'espace Economique et Européen.

C2) Capacité à intégrer des dispositifs de protection balistique, IED et anti-mine sur véhicule. Aux fins de démontrer cette capacité C2, le candidat fournira la liste des véhicules munis des protections précitées livrés au cours des cinq dernières années

C3) Capacité de production annuelle de 2500 camions pendant plusieurs années au sein de l'union européenne et/ou de l'espace Economique Européen.

Aux fins de démontrer cette capacité C3, le candidat fournira, pour les cinq dernières années, la liste des modèles de véhicules assemblés en précisant pour chacun les cadences de production ainsi que l'adresse du lieu d'implantation géographique des moyens de production sur le territoire de l'union européenne et/ou de l'espace Economique Européen.

C4) Capacité de produire des camions militaires aérotransportables en avion militaire.

Aux fins de démontrer cette capacité C4, le candidat fournira la liste des modèles de véhicules aérotransportables livrés au cours des cinq dernières années en précisant pour chaque modèle de véhicule, la liste des avions militaires avec lesquelles il peut être transporté.

C5) Capacité à gérer une flotte de plusieurs milliers de véhicules, majoritairement répartis en France métropolitaine et en Outre-Mer.

Aux fins de démontrer cette capacité C5, le candidat fournira les implantations de son réseau (concessions, sous-traitants...) couvrant les zones précitées, la liste des flottes gérées sur les 5 dernières années et fournira une présentation de son outil de gestion de flotte de véhicules.

Les candidats n'ayant pas démontré par tout moyen leurs capacités ou compétences dans chacun des domaines ci-dessus, seront éliminés. Si le candidat (ou groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, cf. Rubrique d) ci-dessous.

d) si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités économiques et financières, techniques et/ou professionnelles. :

Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités économiques et financières, techniques et/ou professionnelles, il devra fournir pour chacun de ces opérateurs, les mêmes documents et informations (toutefois les DC 1 et DC 2 ne seront pas à remplir par ces opérateurs) qui lui sont demandés par l'acheteur en terme de capacités. Par ailleurs, il devra également produire, par tout moyen, la preuve qu'il dispose effectivement des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché.

A ce titre :

- si l'opérateur n'est pas un sous-traitant : le candidat remplira la rubrique H du DC 2 accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> et produira par tout moyen la preuve appropriée qu'il dispose effectivement des capacités de cet opérateur pour l'exécution du marché public (lequel moyen doit prendre la forme d'une obligation juridiquement contraignante, accompagné de la preuve de l'habilitation du signataire à engager l'opérateur).

- si l'opérateur est un sous-traitant : le candidat fournira les informations demandées dans le formulaire de déclaration de sous-traitance accessible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> (version code de la commande publique).

Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques.

e) La recevabilité de la candidature est subordonnée au respect des dispositions de l'instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit " igi " dans la suite du texte) et de l'instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit " im " dans la suite du texte), et notamment de leur titre Iv.

e.1) Mesures relatives au contrôle de l'accès des intervenants extérieurs sur des sites du ministère des armées

Les prestations dues au titre du présent projet de marché sont susceptibles de nécessiter

l'accès à une ou plusieurs catégories d'emprise suivantes : une zone protégée, un point d'importance vitale (Piv), une zone nucléaire d'accès réglementé, une zone réservée, un terrain militaire clos ou une zone à régime restrictif.

Les dispositions du code de la défense, de l'instruction générale interministérielle 1300 sur la protection du secret de la défense nationale (dit " igi " dans la suite du texte), de l'instruction ministérielle 900 relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles (dit " im " dans la suite du texte), du code pénal et des réglementations spécifiques ainsi que celles du plan de prévention de chaque emprise concernée seront applicables en fonction de la catégorie d'emprise concernée.

Accès des personnels extérieurs intervenant sur un site relevant du ministère des armées :

Le projet de marché faisant l'objet du présent AAPC prévoit la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de mettre en oeuvre une enquête administrative pour le renseignement et la sûreté à l'égard des personnes physiques extérieures au ministère des armées qui seraient amenées à intervenir sur une emprise du ministère des armées au titre du présent marché. Cette enquête administrative préalable à l'accès aux zones sensibles fera l'objet d'un encadrement strictement prévu pour chaque emprise. Elle permet d'autoriser ou, le cas échéant, de refuser l'accès au site du ministère. Les opérateurs concernés devront prendre contact, dans un délai suffisant, auprès du responsable du site visé (ou de son représentant) pour connaître les obligations précises en matière d'accès. Dans l'hypothèse d'un accès à des zones relevant de régimes différents, le régime le plus rigoureux sera mis en oeuvre.

e.2) Accord-Cadre avec présence d'informations ou support classifiés (Isc) en phases précontractuelle et contractuelle

L'Accord-Cadre ne pourra être attribué qu'à une personne morale titulaire d'une habilitation de niveau secret otan (so) ainsi que son dirigeant.

Pour la phase précontractuelle, le dossier de consultation des entreprises (Dce) implique l'accès à des informations ou supports classifiés (Isc) de niveau secret otan (so). Les ISC ne seront accessibles que dans les locaux de l'autorité contractante.

L'Accès aux ISC en phase précontractuelle est subordonné :

- par l'engagement de la procédure d'habilitation de la personne morale et de son dirigeant si ceux-ci ne sont pas déjà habilités,
- par l'habilitation des personnels amenés à accéder aux ISC nécessaires à l'établissement de l'offre.

Éléments relatifs à l'habilitation de la personne morale et de son dirigeant (à fournir sur support CD-ROM ou clef Usb) :

Une entreprise française candidate non habilitée doit fournir :

- un dossier complet de demande d'habilitation avec les pièces justificatives conformément à l'annexe 20 de l'igi et à l'annexe 3 de l'im (composition du dossier disponible sur www.ixarm.com). Ce dossier comprend également les éléments nécessaires au lancement de la procédure d'habilitation de son responsable légal.

Une entreprise française candidate habilitée doit fournir pour la personne morale et son dirigeant :

- la copie de l'attestation d'habilitation en vigueur émise par Dga/Ssdi (cf. Annexe 22 de l'igi). Dans le cas où l'autorité d'habilitation n'est pas identique à celle ayant délivré la précédente habilitation, la copie de l'attestation d'avis de sécurité (cf. Annexe 21 de l'igi) produite par cette autre autorité d'habilitation mentionnant la fin de validité dudit avis délivré par le service enquêteur compétent. À défaut, si l'entreprise ne possède pas ce dernier document, une attestation sur papier libre signée par une personne apte à engager la société rappelant les références complètes de la dernière décision d'habilitation de l'entreprise (référence de la décision, date de début et de fin de l'habilitation, niveau de classification) ;

Et ;

- une attestation de non changement de la personne morale depuis la dernière décision d'habilitation ou un justificatif prouvant que les démarches de mise à jour de l'habilitation ont été entreprises auprès de Dga/Ssdi ou d'une autre autorité d'habilitation (modèle disponible sur www.ixarm.com).

Ou ;

- les éléments d'actualisation du dossier d'habilitation de la personne morale, si un changement est intervenu.

Les différents éléments ci-dessus, pour les candidats étrangers, sont remplacés par la Facility Security Clearance Information Sheet (Fscis), modèle disponible sur www.ixarm.com, dont la 1ère partie est à remplir par la société (hors partie haute) et à renvoyer.

Eléments relatifs à l'habilitation du personnel amené à intervenir sur les travaux classifiés (à fournir sur support CD-ROM ou clef Usb) :

Une entreprise candidate française devra fournir :

- dans le cas où les personnels sont habilités : une proposition de deux personnels détenant une habilitation au niveau nécessaire pour la consultation du DCE.

Cette proposition émanant de l'officier de sécurité de l'entreprise est réalisée sous format libre et doit rappeler les références de l'attestation d'habilitation de ces personnels - certificat de sécurité ou équivalent - permettant l'accès aux ISC dans les locaux de l'autorité contractante ;

Ou,

- dans le cas où les personnels ne sont pas habilités : le dossier de demande d'habilitation de chacun des deux personnels désignés pour la consultation du DCE. Ce dossier se compose des documents suivants :

- o une demande d'habilitation signée par l'officier de sécurité attestant le besoin de connaître des ISC à un niveau donné ;

- o une notice individuelle de sécurité (Nis) renseignée par chacun des deux personnels à habilitier afin d'accéder aux ISC ;

Pour les entreprises étrangères, celles-ci devront mener les démarches équivalentes auprès de leur autorité nationale de sécurité

Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli contenant les éléments ci-dessus. Aucun pli reçu (cas de la réception par voie postale) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur) après la date et l'heure limite susmentionnées ne sera pris en considération.

Il incombe au candidat de prévoir un délai suffisant (au moins une heure à compter de son arrivée sur le site) pour les formalités de prise en charge de son pli.

f) Opérateurs économiques des pays tiers à l'ue ou à l'eee :

Conformément à l'article R. 2342-7 du code de la commande publique, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen.

g) Signature :

Les documents DC 1 (même s'il ne comporte plus de cadre de mention de signature), de déclaration sur l'honneur et de déclaration de sous-traitance (DC 4) contenus dans le dossier de candidature, devront être signés par une personne habilitée à engager la société (avec indication du nom, prénom, de la qualité du signataire, et avec apposition du cachet de la société).

En ce qui concerne les fichiers électroniques, un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément.

Une signature manuscrite scannée ne peut pas remplacer la signature électronique.

3) Modalités de transmission des candidatures (hors cas des éléments relatifs à la protection du secret) :

Transmission électronique autorisée (cf. II.1.5)

En application de l'article R 2332-11 du code de la commande publique, la transmission électronique des candidatures et des offres est autorisée.

Les candidatures peuvent être transmises soit par voie électronique via la plate-forme des achats de l'état (Place) (www.marches-publics.gouv.fr ou ixarm.com), soit sur support physique (support papier ou électronique (sur clé Usb)) à l'adresse figurant en rubrique I.1 " Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées ".

Conformément à l'article R. 2332-14 du code de la commande publique, une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse indiquée figurant en rubrique I.1 " Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées ".

Il incombe au candidat de prévoir un délai suffisant (au moins une heure à compter de son arrivée sur le site) pour les formalités de prise en charge de son pli.

Pour des raisons de sécurité, le dépôt de pli par coursier ou porteur est soumis à des règles strictes (présentation de carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, papiers de l'éventuel véhicule). Se présenter à l'entrée à l'adresse indiquée et contacter le numéro de téléphone indiqué à chaque étape de la dépose (portail d'entrée et quai de dépose des plis) en cas de besoin.

Les modalités de transmission des candidatures sont disponibles sur www.ixarm.com, onglet " Achats dga ", rubrique " répondre à un marché défense ou sécurité et l'exécuter ", sous rubrique " remettre une candidature et une offre ", fichier " annexe-aapc- transmission-candidatures " à l'adresse suivante : <https://www.ixarm.com/fr/remettre-une-candidature-et-une-offre>.

En cas de difficulté pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique I.1 " Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues ".

Attention, pour chaque étape de la procédure (étape candidature et étape offre), les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (art R. 2332-11 du code de la commande publique).

Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli.

Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique), reçu (cas de la réception par voie postale) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur) après la date et l'heure limite susmentionnées ne sera pris en considération.

Il est précisé que la date et l'heure limites de remise des demandes de participation sont celles du fuseau horaire Europe/Paris.

4) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Le délai de validité des offres est de 12 mois à compter de la réception des offres.

5) Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché :

Conformément à l'article L. 2112-4 du code de la commande publique, les documents de la consultation comporteront des exigences relatives à la localisation sur le territoire des Etats membres de l'union européenne ou des parties à l'espace économique européen des moyens utilisés pour exécuter tout ou partie du marché, maintenir ou moderniser les produits acquis.

Langue :

Conformément à l'article R. 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

Durée du marché :

La durée indiquée à la rubrique II.1.4 est donnée à titre purement indicatif.

La durée indiquée à la rubrique II.3 est donnée à titre purement indicatif.

Fausse déclaration : un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre

de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 23 novembre 2021.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris
Postal address: 7 rue de Jouy
Town: Paris Cedex 04
Postal code: 75181
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telephone: +33 144594400
Fax: +33 144594646
Internet address: <http://www.paris.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: référé précontractuel (art. L. 551-1 et suivants du code de justice administrative).
Référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants du code de justice administrative)

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

23.11.2021